



Revenus et salaires

Pour le salaire, la fonction publique ou le privé ?
Tout dépend notamment du volume de travail en ETP

Dans *Insee Première* n° 2043 de mars 2025, Fanny Godet et Tung Anh Tran (Insee) analysent la différence de salaire annuel moyen entre la fonction publique et le secteur privé ⁽¹⁾. En 2021, le revenu salarial moyen dans la fonction publique est supérieur de 9,3 % à celui du secteur privé, atteignant 24 070 euros contre 22 040 euros.

Ces écarts de rémunération résultent avant tout d'une différence de volume annuel de travail en équivalent temps plein (EQTP). En moyenne, ce volume de travail dans la fonction publique est supérieur de 13,5 % à celui du secteur privé (de 15,3 % parmi les seuls salariés à temps complet). Les fonctionnaires occupent plus souvent un emploi sans interruption du début à la fin de l'année, tandis que les salariés du privé sont plus exposés aux interruptions de leur temps de travail. Par exemple, ils deviennent inactifs ou chômeurs entre deux contrats à durée limitée (CDD, intérim, saisonniers).

Cependant, à volume de travail égal, les agents de la fonction publique perçoivent un salaire net moyen en EQTP de 29 450 euros, contre 30 600 euros pour un salarié du secteur privé, soit un écart de 3,7 % en 2021. Le salaire net moyen en EQTP dans le secteur privé a régulièrement augmenté depuis 1995, avec une hausse moyenne de 0,7 % par an (en euros constants), mais celui de la fonction publique n'a progressé que de 0,2 % par an.

L'évolution des salaires du secteur privé dépend en partie de la conjoncture du marché du travail et des conventions collectives négociées par les partenaires sociaux. Les salaires des employés et des ouvriers sont particulièrement soumis aux revalorisations du Smic et aux accords de branche. Dans la fonction publique, l'évolution des salaires est liée aux revalorisations catégorielles et à la valeur du point d'indice. Ainsi, depuis 2013, le salaire net moyen en EQTP dans le privé est devenu supérieur à celui de la fonction publique.

Des disparités salariales liées aux caractéristiques socio-démographiques

Les femmes, qui représentent 64 % des effectifs de la fonction publique (contre 44 % dans le secteur privé), ont en moyenne un salaire annuel net en EQTP supérieur de 1,3 % à celui de leurs homologues du secteur privé. Chez les hommes, le salaire net moyen en EQTP dans la fonction publique est inférieur de 2,0 % à celui du secteur privé. Toutefois, l'Insee souligne qu'à « *caractéristiques observables identiques, les écarts de salaires entre les femmes et les hommes sont d'une ampleur comparable dans la fonction publique et dans le secteur privé* ».

Les résultats de l'étude montrent que les salaires dans le secteur privé « *sont plus dispersés que dans le public, avec à la fois plus de bas salaires et plus de très hauts salaires* ». La différence de salaire est davantage marquée chez les cadres, dont le salaire en EQTP dans le secteur privé est supérieur de 19,7 % à celui de la fonction publique. En revanche, les employés et les ouvriers sont mieux rémunérés dans la fonction publique.



La pratique des jeux d'argent et de hasard en France Un nombre de joueurs en hausse depuis 2019

En 2024, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives a publié un rapport sur les pratiques des jeux d'argent et de hasard en France sur l'année 2023 ⁽¹⁾. Concernant les 18-75 ans, un peu plus d'un Français sur deux (51,6 %) a déjà misé sur un jeu d'argent et de hasard. La tendance est en hausse de 4,6 points par rapport à 2019 (47 %). La pratique concerne autant les femmes (47,6 %) que les hommes (55,9 %).

Les types de jeux les plus fréquents sont ceux de grattage (34,2 %) et de tirages (30,9 %) avec le Loto®, l'Euromillion® ou encore le Keno®. On trouve ensuite les paris sportifs et les machines à sous avec respectivement 6,7 % et 6,6 %. Les autres jeux de casino (4,7 %), les paris hippiques (4,1 %) et le poker (2,7 %) demeurent en retrait et ne concernent que moins de 5 % des Français. Près de la moitié des joueurs (47,8 %) joue à plusieurs types de jeux d'argent et de hasard. Ce sont 31,2 % des joueurs qui ont joué à deux types de jeux dans l'année ; 9,8 % à trois jeux et 6,7 % à quatre jeux ou plus.

La fréquence de jeu reste occasionnelle pour une majorité des joueurs (52,6 %) avec moins de douze jours par an. En revanche, l'autre moitié (47,4 %) déclare miser de l'argent au moins une fois par mois : 23,9 % plusieurs fois par mois (entre 12 et 47 jours par an) ; 21,9 % de manière hebdomadaire (entre 48 et 299 jours par an) et 1,6 % de façon quasi quotidienne (entre 300 et 365 jours par an). Le type de jeux influence généralement la fréquence des mises. La plupart des joueurs de machines à sous et de casino ont une pratique occasionnelle. Par contre, les parieurs hippiques (21,6 %) et sportifs (25,7 %), ainsi que les adeptes des jeux de tirage (22 %) sont plus enclins à jouer de manière hebdomadaire. Pour un joueur sur deux, la somme

dépensée est de 72 euros ou moins dans l'année, mais 10 % des joueurs dépensent 1 040 euros ou plus.

Pas loin d'un tiers des joueurs (31,8 %) sont déjà passés par le jeu en ligne. Internet regroupe une majorité de parieurs sportifs (74,9 %) et de joueurs de poker (65,3 %), ainsi qu'un tiers des parieurs hippiques (30,7 %) et des joueurs de tirages (30,5 %). Pour les machines à sous et les jeux de casino en ligne, aucun encadrement légal n'existe pour ces activités en France : respectivement 7,8 % et 17,8 % des joueurs y recourent.

Les jeux d'argent et de hasard génèrent des risques d'addiction qui se traduisent par « *une perte de contrôle, une incapacité à s'arrêter de jouer ou à jouer moins malgré les conséquences négatives* ». Les conséquences peuvent être à la fois sociales, professionnelles et/ou financières. Selon l'Indice canadien du jeu excessif (ICJE) ⁽²⁾, parmi l'ensemble des joueurs, 5 % sont considérés comme étant « problématiques », soit 1,7 % de la population française âgée de 18 à 75 ans, avec une prédominance masculine. Les types de jeux d'argent et de hasard les plus sujets aux pratiques problématiques sont les paris hippiques (17,2 %), le poker (17,2 %) et les paris sportifs (15,3 %). Malgré une augmentation du nombre de joueurs, la part de ceux qui sont « problématiques » reste constante depuis 2019.



La pensée hebdomadaire

« Les étudiants [en médecine] sont évalués sur des connaissances hyper-pointues en biologie, mais la médecine relève au moins autant du champ psychosocial. Absorber six cents heures d'enseignement spécialisé sur les organes, cela ne contribue pas à appréhender une personne dans sa globalité. On pourrait former à l'écoute et à l'empathie. On a besoin d'un changement de paradigme. »

Rémy Boussageon, professeur à la faculté de médecine Lyon-Est et membre du conseil scientifique du Collège national des généralistes enseignants (CNGE), cité par Ariane Denoyel, journaliste, dans l'article « Une formation en décalage avec les enjeux éthiques et scientifiques – Pourquoi la pénurie de médecins va durer », dans *Le Monde diplomatique* de septembre 2025.

(1) – https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2025-03/rapport_eropp_jah-2023.pdf

(2) – Échelle de mesure du risque d'addiction au jeu.

Du 27 septembre au 21 octobre, à Mayenne

Archeoplastica : « musée des anciens déchets échoués »

Archeoplastica vise à sensibiliser à la pollution marine causée par le plastique et à promouvoir une utilisation plus consciente de ce matériau. L'idée a pris forme en 2018 lorsqu'un flacon de crème solaire datant des années 1960 a été retrouvé sur une plage des Pouilles, en Italie. Depuis, des dizaines de déchets anciens échoués ont été collectés, datés entre la fin des années 1950 et les années 1980, souvent intacts et avec des graphismes encore parfaitement lisibles.

Organisée en partenariat avec la ville de Jesi (Italie), l'exposition présente une sélection des vestiges recueillis sur différentes plages italiennes : *« des objets qui racontent des histoires incroyables, souvent reconstituées grâce à la contribution de la vaste communauté sur Instagram ».*



La pollution plastique dans les mers est *« l'une des urgences écologiques les plus critiques pour les écosystèmes naturels »*. Ainsi, l'exposition cherche à faire réfléchir et à *« stimuler un changement d'attitude face au plastique jetable, en promouvant des comportements plus responsables et durables »*.

Le **samedi 27 septembre**, à 15 h et à 17 h, au musée du château de Mayenne, visite de l'exposition avec Simona Cardinali et Mathieu Grandet, commissaires de l'exposition. Tarif d'entrée du musée.

À lire dans *Le Monde diplomatique*

Dans *Le Monde diplomatique* de septembre 2025, Mohamed Larbi Bouguerra, universitaire, ancien directeur de recherche associé au CNRS, membre de l'Académie des sciences, des lettres et des arts Beit Al-Hikma (Carthage), publie un article intitulé « Hypocrite diplomatie du plastique », dans lequel il décrypte *« les lobbys pétrochimiques à la manœuvre »*.

« La production mondiale de l'un des plus redoutables polluants pour la planète et ses habitants, le plastique, devrait tripler d'ici à 2026 si aucun traité contraignant ne vient la limiter. Or une sixième et ultime session de négociations internationales a échoué le 15 août dernier. En effet, une minorité de pays pétrogaziers, accompagnés d'une armada de lobbyistes, sabotent systématiquement les pourparlers » (chapeau de l'article).

Le mardi 30 septembre, à Laval

Rendez-vous de l'Autonomie sur le handicap

Le mardi 30 septembre, à 14 h, à l'Espace Mayenne, 2 rue Joséphine-Baker, à Laval, le Conseil départemental organise un « Rendez-vous de l'Autonomie » sur le thème du handicap. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'anniversaire de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle marquera également le lancement du premier plan départemental « Handicap ». Participation d'Adrien Taquet, ancien secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé (2019-2020), ancien secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles (2020-2022), président d'Autonomie et Habitat.

[Inscriptions](#) au plus tard ce vendredi 19 septembre.